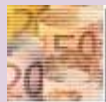




Flash d'information n° 419 du 31 août 2021

Rémunérations

GIPA 2020 → versement en 2021...



[Infos paie...](#)



Bernadette FEVRIER
02.48.50.82.53
compta@cdg18.fr



[Arrêté du 23 juillet 2021](#) fixant au titre de l'année 2021 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat au titre de l'année 2021.

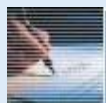
- taux de l'inflation : + **3,78%** %,
- valeur moyenne du point en 2016 : **55,7302 €**,
- valeur moyenne du point en 2020 : **56,2323 €**

Attention ! la GIPA doit être versée avant le 31 décembre 2021

[Accéder au simulateur GIPA \(2016/2020\) versement en 2021](#)

Statut & Carrière

Indemnisation de télétravail....



Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

Dans le prolongement de l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif au télétravail dans les trois versants de la fonction publique, le [décret n°2021-1123 du 26 août 2021](#) crée une allocation forfaitaire visant à indemniser le télétravail dans la fonction publique d'Etat, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale, **sous réserve, dans ce dernier cas, d'une délibération de l'organe délibérant de la collectivité**. Le texte précise le champ d'application du dispositif et les modalités de versement de ce « forfait télétravail ». Le décret entre en vigueur le 1er septembre 2021. Le montant est fixé à 2,5€ par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220€ par an. Le premier versement de cette indemnité télétravail interviendra au premier trimestre 2022.

[Décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats](#)

[Arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats](#)

Concours & Examens

RAPPEL

Recherche de correcteurs ...



Calendrier des concours



Julie HEURTAULT
Gestionnaire Concours et
Examens professionnels
02.48.50.94.37



Pascal PELLENTZ
02.48.50.94.39
service.concours@cdg18.fr

Le Centre de Gestion du CHER organise en janvier 2022

**l'examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe,
dans la spécialité « environnement, hygiène ».**

Nous recherchons à cet effet une personne intéressée pour prendre part à la conception et la correction de l'épreuve écrite.

Cette personne doit appartenir au minimum au cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux, et posséder de solides compétences dans le domaine.

Pour plus de renseignements sur le rôle de concepteur/correcteur, vous pouvez contacter le service Concours et Examens professionnels :

Emploi public**Formation au métier du secrétariat de Mairie session 2022/2023...**

✉ Julie BONNEMORT
Gestionnaire Emploi Public
02.48.50.94.30
emploi.public@cdg18.fr
julie.bonnemort@cdg18.fr

✉ Pascal PELLENTZ
Responsable du Pôle Emploi
Public / Concours
02.48.50.94.39
pascal.pellentz@cdg18.fr

RECHERCHE D'INTERVENANTS...

La Région Centre-Val de Loire et le Centre de Gestion du CHER vont mettre en place, au second semestre 2022, une nouvelle session de formation « **se former au métier du secrétariat de mairie** » auprès de demandeurs d'emploi.

Dans cette perspective, le CDG 18 recherche des personnes qualifiées souhaitant intervenir sur un ou plusieurs modules/sous-modules répertoriés dans le tableau ci-joint.

En fonction du ou des domaines d'intervention choisis, vous avez la possibilité d'en assurer le contenu en partie ou en totalité.

[Consulter le tableau](#)

Si vous souhaitez un complément d'information ou que vous êtes intéressé pour être intervenant, merci de bien vouloir prendre contact avec le Service Emploi Public du CDG 18 par mail ou par téléphone.

Une réunion d'information à destination des intervenants sera planifiée au cours du premier semestre 2022.

D'avance merci pour votre collaboration.

Partenariat CNRACL**Qualification des comptes individuels de retraite (QCIR)
Les règles de traitement des dossiers...**

✉ Sandra FOUQUET
02.48.50.82.52
service.cnrac1@cdg18.fr

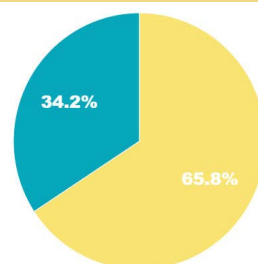
Dans le cadre de la **campagne 2021 de qualification des comptes individuels retraite (QCIR)**, la CNRACL a chargé dans vos portefeuilles les CIR de vos **agents nés en 1963** (catégorie sédentaire uniquement) **et 1968** (catégories sédentaire et active).

Vous avez par ailleurs la faculté de nous adresser des demandes de QCIR pour tous vos agents, indépendamment de leur année de naissance.

Les **dossiers QCIR** que vous nous transmettez, en réponse aux campagnes ou spontanément, sont **traités par date d'arrivée**. Le service gestionnaire **traite actuellement** les dossiers arrivés en **février**.

Néanmoins, en cas d'urgence, c'est-à-dire pour un agent dont le **départ à la retraite est prévu dans les 12 mois**, vous pouvez demander un **traitement prioritaire de la qualification**.

[Consultez toutes les informations sur le QCIR](#)

Rapport Social Unique**Le point sur le Rapport Social Unique 2010...**

Mis en ligne le :
15 juillet 2021

A ce jour, **19,70 %** des bilans ont été retournés et validés et **6,90 %** sont en cours de saisie.

Expiration :
30 septembre 2021

Quelques chiffres au 31 août 2021

En cours de saisie...	28	soit 6,90 %	26,60 %
Validés...	80	soit 19,70 %	
Non connectés...	298	soit 73,40 %	

Utilisez les identifiants de connexion qui vous ont été notifiés par courrier électronique :

[Flash info personnalisé n° 418 du 15 juillet 2021.](#)

Prévention



✉ Cédric ILIADI
02.48.50.94.38
hygiene-securite@cdg18.fr

✉ Nicolas MILLON
02.48.50.94.33
preventeur@cdg18.fr

✉ Secrétariat
02.48.50.94.34
pascale.frerard@cdg18.fr

Actualités COVID-19...

- Continuité institutionnelle et dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales
[Voir la note DGCL](#)
- Note d'information relative à l'obligation d'un passe sanitaire sur le lieu de travail
[Voir le document ministériel](#)
- Questions / réponses à l'attention des employeurs et des agents publics
[Voir la FAQ MTFP-DGAFP Covid-19](#)

Ces documents sont aussi consultables sur la page Internet de notre site :
["Santé au travail / CORONAVIRUS - COVID-19"](#)

✉ ZAC du PORCHE - 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS ☎ 02.48.50.82.50 🖨 02.48.50.37.59 - www.cdg18.fr [Contacts](#) [Plan d'accès](#)

Destinataire : [Nom]